



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 19936

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financières des épargnants. Des taux réels négatifs permettent certes de diminuer le poids des dettes souveraines des États qui en bénéficient mais entraînent pour les épargnants une perte de pouvoir d'achat encore aggravée par l'augmentation régulière de la CSG. Dans le même temps, les emprunteurs sont subventionnés par la perte de pouvoir d'achat des épargnants. L'épargne, qui est une démarche socialement hautement morale, ne doit pas être découragée. Il lui demande donc par quels moyens il compte encourager l'épargne sans que les épargnants ne soient spoliés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19936

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2403